Vingtième session de l’Examen Périodique Universel

27 octobre au 7 novembre 2014

Saint-Marin

M. le Président,

 Je voudrais tout d’abord saluer et souhaiter la bienvenue à la délégation de Saint-Marin et la féliciter pour la présentation de son rapport qui met en évidence les efforts accomplis depuis son dernier EPU.

 Dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des personnes handicapées, la Principauté salue les avancées positives effectuées par Saint-Marin concernant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies correspondante ainsi que l’élargissement aux parents adoptifs et aux parents d’accueil d’enfants handicapés des avantages accordés par la Loi N°43 du 31 mars 2014.

 La délégation de Monaco aimerait recevoir des informations supplémentaires sur le fonctionnement du centre résidentiel pour personnes handicapés cité au paragraphe 87 de son rapport national.

 Par ailleurs, la Principauté de Monaco se félicite de la ratification le 21 juillet 2011 par Saint-Marin des deux protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l’enfant concernant l’implication d’enfants dans les conflits armés, d’une part, et la vente, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants d’autre part.

 A cet égard, la Principauté de Monaco recommande à la République de Saint-Marin d’adhérer au Protocole facultatif à la Convention susmentionnée établissant une procédure de présentation de communications.

Je vous remercie de votre attention.